



Utilisation et port de l'ARI à circuit ouvert

1 demi-journée

PROTECTION INCENDIE
ARI

Le participant sera capable, avec le matériel à sa disposition dans l'entreprise, d'effectuer une reconnaissance sous Appareil Respiratoire Isolant (ARI) à circuit ouvert en sécurité dans une atmosphère viciée (fumée, vapeurs toxiques).

Durée : De 4 à 7 heures
(1 demi-journée à 1 jour).

Nombre de candidats : 2 à 10 personnes

Pré requis : Etre formé EPI et médicalement apte au port de l'ARI.

Programme de la formation et compétences intermédiaires

Théorie et rappel des notions de base.

- ~ Causes et conséquences d'un incendie
- ~ Le feu, l'incendie, les modes de propagation du feu (Rappels)
- ~ Les dangers de la fumée
- ~ Notions de protection contre le feu ; Les phénomènes thermiques
- ~ Notions de protection immédiate contre le risque NBC
- ~ Description et utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant à circuit ouvert (ARICO)
- ~ Précautions et risques liés à la reconnaissance sous ARI



Phase pratique.

- ~ Chaque participant sera amené à réaliser la vérification de son ARI avant d'effectuer une reconnaissance capelée dans un local enfumé (fumée froide*).
- ~ Un incident sera simulé durant cette reconnaissance afin d'amener les participants à acquérir des comportements réflexes (victime, incendie, bouteille d'air vide, malaise de l'équipier ...)

Animateur : 1 formateur, sapeur-pompier expérimenté et en activité.

Pédagogie active et participative.

Evaluation : Formative (au long du stage).

Recyclage : Obligatoire tous les 3 mois pour les utilisateurs réguliers. Une formation de formateur ARI peut-être mise en place pour vos salariés, afin d'effectuer les recyclages en interne

Mention réglementaire apposée sur le registre de sécurité de l'établissement.

* Un local devra être mis à la disposition du formateur. Celle-ci doit pouvoir être enfumée (fumée froide, non toxique), sans risque ou gêne pour l'entreprise.

Public visé, législation et préconisations

- ~ Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire, apprenti, formé ou non à l'EPI amenés à travailler ou intervenir sous ARICO. **Si les salariés ne sont pas formés au risque incendie, la session devra durer 7 heures (1 journée complète)**
- ~ **Obligations :** Art R4323-104, Art. R4323-106 du code du travail.

Adaptation à l'entreprise

- ~ Programme modulable en fonction de vos attentes spécifiques.
- ~ Conseils et accompagnement du formateur, sur place.
- ~ **La durée de la formation sera portée à 5 heures (1 journée) pour un groupe de 7 à 10 participants.**

Formalités administratives

- ~ Support de cours, attestation de formation et de présence remis à chaque participant.
- ~ Feuilles de présence et d'émargement.
- ~ Evaluation de la formation par les participants transmis à vos services.

